

Le 14 mai 2019

Bill Casey, député
Président, Comité permanent de la santé
Chambre des communes

Objet : Étude du Comité permanent de la santé sur la violence subie par les travailleurs de la santé

Monsieur,

Je vous écris au nom de l'Association médicale canadienne (AMC) pour soumettre des recommandations au Comité permanent de la santé (le Comité) dans le cadre de l'étude sur la violence subie par les travailleurs de la santé.

L'AMC est profondément préoccupée par la situation de la sécurité au travail dans tous les milieux de soins de santé, y compris les hôpitaux, les centres de soins de longue durée et les domiciles où des soins sont prodigués. Comme dans tout cas de violence, il est inacceptable que les travailleurs de la santé en soient victimes lorsqu'ils offrent des soins aux patients. Bien qu'il existe peu de données à l'échelle nationale permettant de comprendre l'incidence de la violence contre les travailleurs de la santé, des preuves anecdotiques indiquent une augmentation de la fréquence et de la gravité de ces cas.

Un sondage mené en 2010 auprès des membres du Collège des médecins de famille du Canada a laissé entrevoir une réalité choquante en révélant qu'au cours du mois précédent, près du tiers des répondants avaient été exposés à une forme quelconque de comportement agressif de la part d'un patient (90 %) ou de la famille d'un patient (70 %). L'étude a conclu que « les médecins de famille canadiens en pratique active sont régulièrement victimes d'abus de la part de leurs patients ou des membres de la famille de leurs patients¹ ».

Ces préoccupations ont été portées à l'attention du Conseil général de l'AMC en 2015, où nos membres ont adopté une résolution demandant :

« que le gouvernement fédéral modifie le *Code criminel* pour que le fait d'agresser des fournisseurs de soins de santé dans l'exercice de leurs fonctions devienne une infraction pénale ».

L'AMC accorde la priorité aux initiatives qui favorisent la santé et le bien-être des médecins. On reconnaît de plus en plus que le milieu de travail, principalement celui des soins de santé et les conditions de travail sécuritaires, a une influence importante sur la santé et le bien-être des médecins.

.../2

¹ Miedema B.B., Hamilton R., Tatemichi S. et coll., « Monthly incidence rates of abusive encounters for Canadian family physicians by patients and their families », *International Journal of Family Medicine*, 2010; 2010: 387202. En ligne : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3275928/pdf/IJFM2010-387202.pdf> (consulté le 9 mai 2019).

Page 2

Le 14 mai 2019

M. Bill Casey

La lutte contre la violence faite aux fournisseurs de soins de santé dans les établissements de santé exigera des mesures de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. À la lumière de ce qui précède, l'AMC soumet respectueusement les recommandations suivantes à l'examen du Comité dans le cadre de son étude sur la violence subie par les travailleurs de la santé :

- 1) L'AMC recommande que le Comité de la santé appuie la demande de modification du *Code criminel* du Canada afin d'y introduire une nouvelle infraction criminelle pour agression d'un fournisseur de soins de santé dans l'exercice de ses fonctions.
- 2) L'AMC recommande que le Comité de la santé appuie l'établissement d'une surveillance de la violence faite aux travailleurs de la santé qui soit uniforme d'une administration à l'autre, et qui joue un rôle actif permettant de réagir adéquatement aux tendances.
- 3) L'AMC recommande que le Comité de la santé appuie le leadership fédéral dans le cadre d'une approche pancanadienne visant à favoriser la sécurité au travail dans les établissements de santé, notamment en travaillant en collaboration avec les provinces et les territoires pour améliorer la prévention de la violence.

Enfin, l'AMC accueille favorablement et appuie la pétition déposée récemment à la Chambre des communes par le Dr Doug Eyolfson, qui demande à la ministre de la Santé « d'élaborer une stratégie pancanadienne de prévention pour faire face aux incidents de violence croissante contre les travailleurs de la santé ».

Pour terminer, l'AMC félicite le Comité d'avoir entrepris cette étude. J'attends avec impatience son rapport à ce sujet et l'occasion de collaborer avec lui à l'élaboration des mesures fédérales, provinciales et territoriales relatives à ce dossier.

Cordialement,



F. Gigi Osler, BScMed, MD, FRCSC
President

c. c. : Marilyn Gladu, députée, vice-présidente, Comité permanent de la santé
Don Davies, député, vice-président, Comité permanent de la santé